

# L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

**ANNONCES**

Annonces judiciaires et légales. 25 c. la ligne.  
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et  
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

**ABONNEMENTS**

Rhône et Départements limitrophes. . . 6 fr.  
Autres départements. . . . . 7 fr.  
Union postale. . . . . 8 fr.

**A NOS LECTEURS**

Par suite d'un retard dans la livraison de notre papier spécial commandé pour toute l'année, nous sommes obligés d'imprimer ce numéro sur papier blanc.

**Les Travaux**

DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

Dans sa dernière circulaire adressée aux préfets, M. le ministre de l'intérieur enjoint aux assemblées générales et communales de mettre aussi promptement que possible à exécution les travaux régulièrement approuvés et pour lesquels les ressources sont assurées.

Les adjudications, dit cette circulaire, doivent être données dans le plus bref délai.

Il est à espérer que nos administrations vont se hâter de donner satisfaction à M. le ministre et que l'on verra bientôt les chantiers ouverts. La crise dont tout le monde est obligé de reconnaître l'existence sera considérablement amoindrie, car bon nombre d'ouvriers attendent impatiemment que le travail leur soit donné.

Nos industries chôment, et cependant il y a une foule de projets : chemins de fer, tramways, routes, canaux, élargissements de rues, bâtiments publics qui attendent dans les cartons qu'un ordre supérieur les en fasse sortir.

L'emprunt qui va se faire viendra alimenter les caisses qui n'auront pas suffisamment pour parachever les travaux entrepris. Il faut donc se hâter et ne pas attendre que les fonds affectés pour tel ou tel projet approuvé prennent une autre direction.

Qu'attend l'Administration de notre ville pour donner les adjudications des ponts? Veut-on perdre une année en laissant passer l'été avant que l'on puisse mettre la main à l'œuvre.

Bientôt la passerelle du pont Morand sera terminée, un mois encore et on pourra la livrer à la circulation. Il serait nécessaire de pouvoir aussitôt démolir l'ancien pont. Les formalités pour les adjudications sont longues et avant que l'entrepreneur ait amené à pied d'œuvre son matériel, quelques mois vont s'écouler, et pendant ce temps la belle saison arrive sans qu'on puisse commencer les démolitions.

Un peu plus de hâte serait bien de raison et on ferait voir qu'on a compris la circulaire ministérielle.

Il y a beaucoup à faire et pour le moment rien ne se fait. Les petites communes mettront certainement plus d'empressement à donner les adjudications approuvées que notre grande cité, qui fait cependant les plus grands efforts pour améliorer le sort si digne d'intérêt de la population ouvrière.

**LA DIMINUTION DU PRIX DU GAZ**

De la lumière! de la lumière! s'écriait Newton; les Lyonnais, moins philosophes, ne poussent pas actuellement le même cri;

ils n'ont qu'une clameur uniforme et répètent à l'envi: « Du bon marché! du bon marché! »

De la lumière, on en a mis partout, et le bon marché nulle part.

D'ailleurs, ne sommes-nous pas dans le siècle des lumières; le règne de la bougie est passé, celui du gaz a déjà bien duré et celui de l'électricité va commencer.

Il fut un temps où l'on se contentait encore des lumières de l'Esprit-Saint, elles sont devenues inutiles et le scepticisme les a presque éteintes.

Ainsi donc, les Lyonnais n'ont pas à se plaindre de la distribution de becs de gaz que l'on a installés dans toute l'agglomération lyonnaise et ils n'ont qu'à remercier la Compagnie de toutes les installations lucifères qu'elle a faites et des innovations incessantes qu'elle entreprend.

Mais ce n'est pas tout d'être éclairé, il faut encore que cet éclairage devienne d'autant meilleur marché que sa prodigalité s'accroît et que sa fabrication s'améliore.

C'est dans cet ordre d'idée, conforme aux règles de l'économie, que l'on fait signer en ce moment des pétitions pour réclamer du conseil municipal une réduction dans le prix du gaz.

Le but que se proposent les pétitionnaires est digne d'intérêt et nous y souscrivons; mais le moyen qu'ils emploient restera sans résultat immédiat, et sans nous étendre davantage sur le pétitionnement inauguré par la presse quotidienne, nous ferons remarquer sommairement que le traité intervenu entre la compagnie du gaz et l'administration municipale, lie les deux parties pendant dix-neuf ans encore et qu'il ne peut être rompu sans l'accord des deux contractants.

Nous étudierons prochainement comment l'entente pourrait se faire entre la compagnie et la municipalité, pour donner satisfaction aux réclamations de ses administrés.

Dans l'état actuel des choses, il est à supposer que des pourparlers existent entre les deux administrations. La compagnie du gaz, dont le traité avec la ville expire dans dix-neuf ans, a, dit-on, pris l'initiative de propositions conciliantes, car si elle diminue le prix du gaz, la consommation augmentera; ce qui l'obligera à créer de plus vastes usines et à augmenter les conduites.

Nous n'avons pu savoir encore quel accueil l'administration a fait au projet sérieusement élaboré par la Compagnie soit pour l'éclairage actuel du gaz, soit pour celui de la lumière électrique, dès que l'on aurait découvert son emploi économique et le moyen de s'en servir.

La Compagnie et nous, dit-on, serions satisfaits d'être confirmés dans nos renseignements, aurait offert à la ville de contracter une société en participation des bénéfices, pour une durée assez longue, en échange de laquelle elle baisserait, dès maintenant, le prix du gaz de cinq centimes pour la consommation des abonnés; il serait stipulé aussi des conditions avantageuses pour l'éclairage public.

En un mot, cette société en participation, dont la Compagnie a eu l'idée fort ingénieuse, serait une innovation intelligente qui est conforme aux idées nouvelles économiques, ce serait du socialisme honnête et productif.

Nous nous en tenons pour aujourd'hui à cette communication qui intéresse certainement nos lecteurs et les nombreux signataires de pétitions qui apposent en aveugles leurs noms au bas d'une adresse inutile.

M. le maire profitera sans doute des loisirs intermittents que lui procurent ses accès de goutte pour étudier les propositions de la Compagnie et il n'attendra pas les Kalendes grecques pour soumettre à son conseil municipal un projet qui répond aux desiderata de la population lyonnaise.

Nous suivrons avec une légitime attention toutes les phases de cette campagne économique, en demandant comme Newton, de la lumière et toujours de la lumière.

**Bassin houiller de l'Aveyron**

Tous les journaux se sont occupés des événements malheureux de Decazeville, cherchant les causes qui ont pu déterminer cette grève, qui a vivement ému l'opinion publique.

Jusqu'en 1884, les bassins du Nord ont vu leur production augmenter; mais depuis cette époque, l'extraction n'a fait que diminuer. Le bassin de la Loire a été moins favorisé, car depuis plusieurs années on a constaté un ralentissement considérable dans l'écoulement des houilles. Le bassin de l'Aveyron devait forcément subir le même sort des autres bassins carbonifères de la France, et sa position géographique devait le mettre dans une situation plus mauvaise à cause de la concurrence anglaise.

M. Jules Garnier, dans son rapport à la dernière séance du comité des ingénieurs civils, dépeint admirablement la situation du bassin de l'Aveyron :

« Il ne faut chercher les causes des tristes événements de Decazeville que dans la misère générale de l'industrie et des ouvriers de l'Aveyron, où le prix de vente des produits est tombé au prix de revient et au-dessous, où une compagnie, celle d'Aubin, a arrêté son aciérie et vient de renvoyer plusieurs centaines d'ouvriers.

« La surface occupée par le terrain houiller a 20 kilomètres de longueur environ, sur une largeur qui varie entre 4 et 8 kilomètres. On y a reconnu trois systèmes de couches : le système supérieur, avec une couche de houille qui a quelquefois 30 mètres de puissance, mais plus généralement 10 mètres; le système moyen, avec une couche de 20 mètres de puissance, bien reconnue aujourd'hui; enfin, le système inférieur, avec une couche de 3 mètres d'épaisseur.

« Il ressort de cette rapide description que, au point de vue de la quantité, peu de bassins houillers en France sont comparables à celui-ci. Mais, à cause même des grandes épaisseurs des couches et de la nature inflammable des houilles, qui sont très gazeuses, il y a de grandes difficultés d'exploitation. Enfin, comme nous l'avons dit, il faut porter ces charbons au loin pour les vendre, et les frais de transport absorbent, parfois au-delà, les bénéfices. Tout le nœud de la question est dans cette considération des transports, et il y a plus d'une année que, dans cette même enceinte, au sujet d'un travail économique de M. Périssé, j'appelai déjà votre attention sur la misérable situation faite à nos houillères du Sud-Ouest par les conditions de transport.

« Le bassin de l'Aveyron pourrait produire, annuellement, des millions de tonnes de houilles, il en produit péniblement 600,000 : soit 400,000 à Decazeville et 200,000 qui se partagent entre les autres Compagnies : Campagnac, Aubin, Auritz et Bouquies. L'ensemble de ces Compagnies ne distribue pas 1/2 pour 100 d'intérêt aux capitaux qui ont été enfouis depuis de longues années, et si la situation actuelle se prolongeait, les réserves s'épuiseraient, il faudrait arrêter les travaux, réduire à la famine 4,000 ouvriers et ceux qui vivent autour d'eux; les charbons anglais suppléeraient à ce manque, et 4,000 ouvriers anglais de plus auraient leur travail assuré.

« Or, et c'est là le point où j'appelle toute l'attention, les tarifs de transport imposés par les Compagnies d'Orléans et du Midi aux houilles de l'Aveyron et aux charbons anglais sont souvent en faveur des charbons anglais.

« Qu'on juge par quelques exemples :  
« De Bordeaux à Limoges, 225 kilomètres, pour les Anglais : 8 fr. 50 ;  
« De Decazeville à Limoges, 217 kilomètres, pour les Français : 8 fr. 25 ;  
« De Bordeaux à Périgueux, 127 kilomètres, pour les Anglais : 6 fr. 50 ;  
« De Decazeville à Périgueux, 188 kilomètres, pour les Français : 6 fr. 50 ;  
« De Bayonne à Tarbes, 197 kilomètres, pour les Anglais : 5 francs ;  
« De Decazeville à Tarbes, 330 kilomètres, pour les Français : 16 fr. 50.

« En sommes, les Compagnies de chemins de fer, grâce à leurs tarifs actuels, permettent aux charbons anglais d'inonder Toulouse, Agen, Bergerac, Périgueux, Pau, Tarbes, Limoges, etc. »

La révision des tarifs apportera certainement un palliatif sérieux, mais non un remède absolu à la situation. La Commission des chemins de fer aura à examiner cette question, et il est à espérer que l'on tiendra compte des besoins locaux et de la nécessité d'apporter un remède à une situation des plus pénibles, remède qu'on ne trouvera que dans la reprise des affaires.

**La Compagnie des Tramways**

(3<sup>e</sup> article)

Dans le cours de la campagne que nous avons entreprise, n'ayant en vue et pour but unique que les intérêts de la population lyonnaise, et à l'appui de laquelle nous puiserons tous nos arguments militants dans les documents officiels, nous ferons un appel continu aux engagements pris par la Compagnie des Tramways.

Nous demandons à ses administrateurs résidents à Lyon et à Paris de vouloir bien, chaque matin, rafraîchir leur mémoire et faire un petit examen de conscience en relisant l'article 25 du cahier des charges ainsi conçu :

« Les tarifs ci-dessus déterminés, c'est-à-dire ceux que nous connaissons par expérience, par nos déplacements personnels et par les versements volontaires que nous faisons entre les mains des conducteurs; ces tarifs, lisons-nous dans les cahiers officiels, pourront être révisés sous les cinq ans, par l'administration supérieure, la ville de Lyon entendue, après le renouvellement des formalités qui auraient précédé leur établissement; par dérogation à cette règle, il pourra toutefois, mais à la demande seulement des rétrocessionnaires de la ville, être procédé dans la forme ordinaire, à une révision de tarifs un an après la mise en exploitation de chaque ligne, si, à l'expiration de ce délai, la somme des produits des lignes exploitées révélait l'insuffisance des tarifs appliqués. »

Ceci a été mûrement délibéré et signé le 9 mai 1879, la Compagnie ne peut se soustraire à son dispositif et ne peut alléguer aucun motif sérieux pour refuser de prendre l'initiative que nous réclamons d'elle.

D'ailleurs, depuis l'installation de son réseau, tout incomplet qu'il soit, elle a joui d'un bonheur insolent; elle a eu toutes les chances les plus heureuses.

Nous ne savons si elle a aussi un cahier des charges contracté avec les dieux, un pacte avec la lune qui, dit-on, a une influence surnaturelle sur notre globe terrestre et si ses administrateurs ont traité avec le ciel trop clément pour eux; mais nous devons constater que son exploitation n'a presque jamais été interrompue par la rigueur des hivers et que les prières de ses fidèles et riches patrons lui ont épargné les chutes abondantes de neige qui auraient permis à ses cochers et conducteurs de se reposer de leurs insomnies obligatoires et de réparer une santé soumise à toutes les intempéries.

Dans des conditions climatiques aussi favorables, la Compagnie n'a pu porter à son compte d'inaction momentanée et occasionner par quarante-huit heures par an de mauvais temps qu'une somme insignifiante qui ressemble à une goutte d'eau dans l'océan de ses bénéfices.

Ceux-ci se sont élevés, d'après le rapport lu à la dernière assemblée générale en 1885, à la somme de 561,337 fr. 32 tous frais payés et déduits pour l'exercice 1884.

Les bénéfices réalisés en 1885 que nous connaissons bientôt ont subi une marche ascensionnelle.

Nous savons que la Compagnie n'aime pas que l'on mette le nez dans sa comptabilité et que l'on fouille les arcanes de son intelligente administration; mais elle doit savoir que, chargée d'un service public, elle ne peut cacher ses opérations et mettre sous un boisseau ses résultats bénéficiaires pour échapper à des engagements pris, en-

gagements qui intéressent au plus haut point la population lyonnaise et dont nous nous faisons les interprètes.

C'est pour cela que nous ne redoutons pas les expérations de messieurs les administrateurs lyonnais et parisiens en donnant ci-dessous le tableau d'une singulière répartition desdits bénéfices, répartition que nous copions tout au long dans le rapport lu à l'assemblée des actionnaires le 20 avril 1885 :

Réserve statutaire.....	27.944 f. 79
Frais d'amortissement....	55.000 »
Intérêts 5 % du capital actions.....	250.000 »
Prélèvement statutaire attribué au Conseil.....	22.595 11
Dividende aux actionnaires.....	70.000 »
Fonds de prévoyance extraordinaire.....	135.000 »
Solde à porter à l'exercice 1885.....	797 42
<b>Total.....</b>	<b>561.337 f. 32</b>

La Compagnie ne pourra donc alléguer, pour échapper à la révision de ses tarifs, que son exploitation n'est pas fructueuse.

Presque seule de toutes les Compagnies de Tramways qui se sont fondées sur le territoire français pour le transport de l'espèce humaine, elle voit chaque année ses bénéfices augmenter dans des proportions telles qu'elle ne devrait pas hésiter non plus soit à étendre son réseau, soit à améliorer ses moyens de traction.

Elle constate tous les jours avec quel empressement le public lyonnais, ordinairement rebelle de toute innovation et lent à les adopter, se jette dans ses lourdes voitures ; nous pourrions presque ajouter dans ses bras.

Ce n'est donc plus un devoir mais une obligation d'employer un fond de prévoyance extraordinaire qui paraît un peu fantaisiste à ramener les tarifs actuels à des taux inférieurs et plus uniformes.

Cette réduction, en donnant satisfaction à de justes réclamations, n'apporte aucun préjudice à la Compagnie qui trouvera dans les recettes, résultat d'une plus grande circulation, une compensation certainement escomptée.

(A suivre.)

## MINES DU VALGODEMARD

Canton de St-Firmin (Htes-Alpes)

(Suite)

### FILONS DE LA COMBE DU BOURG

Dans une combe qui surplombe le hameau de Bourg, on a constaté l'existence de trois filons de galène ; le plus éloigné de l'entrée de la combe n'a été que l'objet d'un grattage. On y a trouvé une galène très fine, à cassure presque mate. Cette sorte de galène est généralement antimoniale, mais elle peut devenir argentifère. Les deux autres filons donnent une galène à facettes moyennes ; elle paraît peu riche et l'un de ces filons a été l'objet d'une petite exploitation. Le minerai était vendu comme alquifoux ou vernis de potier. Ces trois filons, à peu près parallèles ont pour direction moyenne : N. 55°, O. — S. 55° E. L'essai a donné une teneur en argent de 0,008 au plomb d'œuvre.

### FILONS DE PÉRIER

Dans une combe voisine de la précédente et qu'on appelle le Périer, on trouve les affleurements de trois autres filons parallèles dirigés : N. 55° O. — S. 35° E. On a fait qu'y constater la présence de la galène.

### FILONS DU RIF-DU-SAP

En remontant la vallée on trouve à très peu de distance de Rif-du-Sap les travaux qui ont été exécutés par la reconnaissance d'un filon très apparent, dirigé au N. 20° O. Il est vertical et la roche est formée de quartiers quelque peu mélangés d'un peu de baryte sulfatée. Deux veines latérales formant deux filons particuliers, ce que la suite des travaux démontrera, viennent rejoindre ce filon. La roche constituante est la même et la direction de ces veines est au N. 50° O.

La roche encaissante est formée par les schistes verts amphiboliques. La galène a été percée dans une de ces veines ; elle n'a pas encore rejoint le filon principal, elle a donné partout de la galène, tantôt presque compacte, tantôt disséminée dans la roche. C'est un minerai d'un assez bon aspect, partie à grains fins, partie à facettes moyennes et les trois quarts doivent être comptés comme minerai de bœcord. A la galène à facette sont mélangées quelques mouches de cuivre pyriteux. Comme quantité et probablement comme nature, ce gîte est inférieur à celui du Pendillon, mais il peut encore donner lieu à une bonne exploitation. L'essai donne une teneur de 8 à 9 millièmes d'argent au plomb d'œuvre.

Un second filon parallèle au grand filon vertical existe à 9 mètres de distance ; on y a rencontré aux affleurements quelques beaux échantillons de galène

### FILONS CUIVREUX DE VALLON-PIERRE

On observe, en face de Rif-du-Sap les gneiss et micaschistes qui sont accolés aux schistes de transition, et la surface de séparation des deux terrains est verticale. Près

de cette surface on remarque des traces de filons avec placage de cuivre ; ils n'ont pas été reconnus.

En suivant toujours la même direction, on traverse à l'Est le Vallon-Pierre, dans lequel on a reconnu les traces d'un filon cuivreux et recueilli des échantillons de cuivre carbonaté et de cuivre oxidulé.

Dans le même ravin et de l'autre côté, on a trouvé des échantillons de minerai rouge analogue au cinabre ou au sulfure d'arsenic.

La ligne qui joint ce gisement à celui de Rif-du-Sap ayant la direction générale des filons cuivreux que nous avons déjà observés, il est probable que les filons reconnus en face de Rif-du-Sap, sont les mêmes que ceux de Vallon-Pierre, et peut-être les veines qui rejoignent le filon vertical de Rif-du-Sap appartiennent-elles à ces filons. La présence de l'amphibole dans les schistes qui encaissent le filon est une raison de plus de croire à cette continuité.

### FILON DE JARROUX

Dans un ravin voisin de celui de Vallon-Pierre, appelé ravin de Chabourneau, et au quartier de Jarroux, on a constaté également la présence d'un filon cuivreux très beau. Il n'y a eu que quelques travaux de reconnaissance, mais peu importants.

(A suivre.)

## Forges de Pont-Evêque

Au moment où nos grandes usines métallurgiques font les plus grands efforts pour conjurer la crise, nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur faisant connaître quelques-unes d'entre elles. Presque toutes les administrations ont cherché dans des inventions nouvelles ou dans le perfectionnement de leur outillage un moyen d'atténuer l'accalmie des affaires et surtout de soutenir contre les usines étrangères une concurrence avantageuse.

C'est en laissant de côté la routine et en embrassant un genre tout nouveau de fabrication que l'Administration des Forges de Pont-Evêque a pu maintenir ses ateliers et donner à ses actionnaires la certitude du relèvement de son industrie. Il y aura encore pour les usines de cette Société de beaux jours, car les brevets qu'elle possède lui assurent dans l'avenir une prospérité qu'elle aura justement méritée.

Admirablement installés et dans une situation exceptionnelle comme site, les ateliers de Pont-Evêque possèdent en dehors des moteurs à vapeur, dont la puissance totale dépasse 1450 chevaux, de magnifiques chutes d'eau d'une puissance de 200 chevaux. Ces ateliers pourraient, tout le matériel de la forge en pleine activité, produire mensuellement plus de 1500 tonnes.

Une des spécialités des Forges de Pont-Evêque est l'essieu à patin qui est expédié non seulement en France, mais dans le monde entier, défiant toute concurrence comme solidité et comme fini.

Les forges de Pont-Evêque ont réussi à obtenir au laminoir le patin du même bloc que le corps de l'essieu, supprimant tout soudage. Il a fallu faire de nombreux essais avant d'obtenir un résultat pareil, c'est-à-dire pour obtenir pratiquement au laminoir cette partie de l'essieu appelée le patin, mais on ne peut réaliser ce laminage qu'à la condition d'employer du fer de première qualité.

Pour arriver à la fabrication complète des essieux à patins et surtout pour la grande variété des dimensions, il faut un grand nombre d'opérations. Cependant la société des Forges de Pont-Evêque, tout en employant un bon fer et en soignant sa fabrication, est arrivée à un prix de vente très réduit.

L'outillage installé spécialement pour la fabrication des essieux permet d'atteindre une production annuelle de 1200 tonnes en essieux à patins et essieux à charettes. Depuis quelques années, les forges de Pont-Evêque ont fabriqué des traverses métalliques et les expériences qui en ont été faites sont très concluantes. Nous publierons quelques articles ayant trait à ces traverses métalliques qui nous paraissent appelées à jouer avant peu un grand rôle dans la construction de nos voies ferrées.

## La Torpille Sims

Le gouvernement américain vient d'acheter et de faire construire un certain nombre de torpilles du système Sims, ce qui tendrait à prouver qu'on les a reconnues réellement pratiques. Nous en donnerons une description sommaire.

La torpille se compose d'une coque cylindrique en cuivre de 2 millimètres d'épaisseur ; elle a 8 m. 50 de long et 53 centimètres de diamètre ; ses extrémités sont coniques et armées d'une couverture en acier ; elles sont composées de quatre parties réunies par des verrous. Son poids total est 1816 kilogrammes ; elle est maintenue à 1 m. 50 de la surface par un flotteur en cuivre auquel elle est reliée par des tirants en acier. Celui-ci est rempli de coton, de façon que, même percé par des balles, il flotterait encore, soutenant toujours la torpille.

Au-dessus du flotteur, deux tiges portent des boules qui permettent de surveiller à distance la marche du système. Une forte lame de fer, faisant un angle de 60° avec la verticale, forme une étrave. Elle a pour objet d'ouvrir un chemin à la torpille à travers les défenses, et, au cas où elle ne pourrait les diviser, de la faire plonger en raison de son inclinaison, son poids spécifique devant le ramener à la surface après que l'obstacle a été franchi.

Cette torpille est manœuvrée du rivage ; le mouvement, la direction, et l'explosion sont obtenus au moyen de l'électricité. A cet effet, elle porte emmagasiné dans le compartiment de l'arrière un câble de 3,200 mètres, pesant 635 kilogrammes contenant les conducteurs ; l'un d'eux commande l'appareil de propulsion ; d'autres, le gouvernail. Deux puissants électro-aimants servent à manœuvrer ce dernier. Dans la situation normale, il est maintenu au milieu, mais on peut du rivage faire passer le courant dans l'un ou l'autre de ces électro-aimants, et ramener la torpille dans la direction voulue. Elle marche à une vitesse d'environ 20 kilomètres à l'heure, et on se propose de l'augmenter.

La charge se compose de 180 kilogrammes de dynamite. Dans les essais, ces torpilles ont été mouillées devant un fort et criblées de projectiles ; après plusieurs heures, elles étaient encore en bon état.

(La lumière électrique).

## Bulletin horticole

### MULTIPLICATION DES ASPERGES

Sous ce titre, l'*Avenir commercial*, de Nice, donne d'excellents conseils aux propriétaires désireux de posséder une belle qualité de cette plante si recherchée.

Si le choix d'une bonne maison de commerce pour les plants est d'une importance capitale, celui de la graine ne l'est pas moins, car de la valeur des pieds qui auront été pris comme porte-graines dépendra la valeur des produits qui en seront le résultat ; nous allons donc nous expliquer sur ce choix, après avoir fait remarquer toutefois que le commerce livre également des graines d'asperges ; mais, lorsqu'on se trouve dans l'impossibilité de les récolter soi-même ou que l'on ne veut pas le faire, il est important de s'adresser à une maison sérieuse. Ceci dit, je m'adresse maintenant à ceux qui seraient disposés à récolter eux-mêmes la graine nécessaire.

Etant fixé sur la variété ou race que l'on désire multiplier, on choisit au moment de la végétation les pieds qui produisent les plus beaux turions, c'est-à-dire les plus belles asperges, et on les laisse monter en ayant soin de les marquer, afin que dans le courant de l'été, lorsque les pieds voisins auront également produit des tiges, on ne puisse les confondre.

L'asperge étant dioïque, c'est-à-dire produisant des fleurs mâles et des fleurs femelles sur des plantes distinctes, il est indispensable d'en marquer un nombre plus considérable en prévision des pieds mâles qui se trouveront marqués et ne produiront, bien entendu, pas de graines.

Afin d'assurer une bonne sélection et obtenir aussi franchement que possible des graines des pieds marqués, il sera bon, au moment de la floraison, de supprimer avant leur épanouissement, toutes les tiges des pieds mâles non marqués, car sans cette précaution on courrait les chances de n'obtenir que la moitié du résultat que l'on cherche, pour la raison qu'un pied mâle de mauvaise nature avoisinant un pied femelle marqué comme porte-graines viendrait, en fécondant ce dernier, en diminuer les qualités recherchées. Quant aux pieds femelles non marqués, il est superflu d'en supprimer les fleurs, car ils ne peuvent que bénéficier de la valeur qui leur sera transmise par suite d'une fécondation avec des pieds mâles bien sélectionnés, et les graines qu'ils pourront ainsi produire pourraient être utilisées dans le cas d'insuffisance de celles récoltées sur les pieds femelles choisis comme porte-graines.

Un dernier conseil, qui sans être indispensable ne peut que donner de bons résultats, c'est qu'étant admis que les fruits sont d'autant plus beaux qu'ils sont moins nombreux et par conséquent mieux nourris, et comme d'un autre côté les baies rouges qui contiennent les graines de l'asperge ne sont autre chose que des fruits, il en résultera que moins ces derniers seront nombreux, plus ils seront volumineux et par conséquent les graines plus belles et mieux nourries.

Afin d'obtenir ce résultat, il suffira, une fois les fruits noués, de rogner l'extrémité des rameaux ou ramilles fructifères dès pieds porte-graines. Telles sont les conditions d'une bonne sélection qui, je le répète en terminant cette question de porte-graines, sans être posées d'une façon absolue, méritent néanmoins d'être suivies chaque fois que l'on veut avoir toutes les chances réunies d'obtenir des graines donnant des plants de première choix.

## Compagnie du Chemin de fer de Fourvières et Ouest Lyonnais.

Dans sa séance du 15 courant, la Chambre a adopté le projet de loi ayant pour objet : 1° d'autoriser la substitution de la Compagnie du Chemin de fer de Fourvières et Ouest Lyonnais à la société du chemin de fer de Lyon à Fourvières et à Saint-Just, comme concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Lyon à Fourvières et à Saint-Just et de Lyon à Saint-Just, à Vaugneray et à Mornant ; 2° de réduire de 6 à 5 millions de francs le capital forfaitaire de premier établissement de ce dernier chemin de fer.

M. Etienne, rapporteur. D'accord avec le Gouvernement, la Commission demande l'urgence.

L'urgence est mise aux voix et déclarée. Personne ne demande la parole. La Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

Art. 1er. — Est approuvée, conformément aux délibérations du Conseil général du Rhône, en date du 11 janvier et 25 avril 1884, et dans les conditions déterminées par la convention passée, le 14 janvier 1886, entre le Préfet du Rhône et la Compagnie du Chemin de fer de Fourvières et Ouest-Lyonnais, la substitution de cette Compagnie à la société du chemin de fer de Lyon à Fourvières et à Saint-Just, comme concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Lyon à Fourvières et de Lyon à Saint-Just à Vaugneray et à Mornant.

Une copie certifiée conforme de cette convention restera annexée à la présente loi. (Adopté.)

Art. 2. — Le capital de premier établissement de chemin de fer, d'intérêt local de Lyon-Saint-Just à Vaugneray et à Mornant, fixé à forfait par l'article 4 de la loi du 21 août 1882 à 6 millions, est réduite à la somme de 5 millions. (Adopté.)

M. le Président. — M. des Rotours propose une disposition additionnelle qui formerait l'article 3 et qui serait ainsi conçue : *Le matériel fixe et roulant des chemins de fer objet de la présente convention sera d'origine française.*

M. le Rapporteur. — La Commission accepte.

M. le Président. — Je mets aux voix l'article 3 proposé par M. des Rotours et adopté par la Commission.

L'article 3 est adopté.

L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté.

L'article 3 est d'une grande importance pour les usines de notre Région, car l'Administration de cette Compagnie qui a de fortes attaches en Belgique ne pourra introduire chez nous des produits étrangers.

## Informations

La commission de l'assiette de l'impôt a décidé :

1° Que la propriété bâtie serait imposée au même taux que la propriété non bâtie, ce qui donnerait par an une plus-value de 40 millions.

2° La taxe des portes et fenêtres serait transformée en nouvelle contribution sur la propriété non bâtie au taux de 2 % environ ;

3° Enfin, la taxation sur les bâtiments et sur les exploitations rurales serait fixée non plus d'après la superficie couverte, mais d'après la valeur locative.

Les ouvriers maçons de Lorrette et Grand-Croix annoncent par avis aux journaux locaux, qu'ils viennent de se mettre en grève. Cette mesure a été prise à la suite d'une décision des patrons qui conclut au retour de la journée à 11 heures de travail au lieu de 10.

### La propriété industrielle

Le groupe industriel de la Chambre a étudié de nouveau la question de la propriété industrielle. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Dautresme, Le Gavrian, Méline, Ricard et Mézières, il a été décidé qu'une entrevue serait demandée au président du Conseil pour lui remettre une note relative à cette question. Il y a une convention internationale qu'il serait nécessaire de dénoncer avant le 28 août prochain ; c'est ce que le groupe demandera au gouvernement.

MM. Dautresme et Le Gavrian ont été chargés de rédiger la note dont les éléments ont été soumis au groupe et acceptés par lui.

### Institut Pasteur

Le conseil municipal de Paris, considérant que la méthode employée par M. Pasteur pour prévenir la rage a donné des résultats positifs, a chargé la commission de l'Assistance publique de se mettre en rapport avec l'éminent savant pour étudier la part qui pourrait être prise par la ville de Paris dans la création de l'établissement vaccinal, dont l'installation s'impose.

### L'Exposition allemande de 1888

Le conseil municipal de Berlin a voté 30,000 marks pour les travaux préliminaires de l'Exposition nationale de Berlin en 1888.

**Direction d'artillerie à Bourges. — Adjudication de charbon de terre de fourneau.**

Il sera procédé le jeudi 8 avril 1886 à une heure et demie du soir à l'Hôtel de ville de Bourges, à l'adjudication sur soumissions cachetées, d'une fourniture, en un seul lot, de un million de kilogrammes de charbon de terre de fourneau.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le Directeur de l'artillerie, à Bourges.

Le lundi 12 avril 1886 à une heure de relevée, il sera procédé publiquement à la Mairie de Bourges, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées d'une fourniture en un seul lot de 240,000 kilogrammes charbon de bois dur.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé à tout fournisseur qui en fera la demande à l'école de pyrotechnie à Bourges.

**Concession de mines.**

M. Burthé, Paul-Louis, ingénieur à Paris, rue Vanneau, 38, agissant au nom et comme directeur de la société anonyme des mines de Bonnac, dont le siège social est à Paris, rue Caumartin, 26, sollicite une concession de mines de pyrites arsénicales, aurifères et argentifères, sur le territoire des communes de Bonnac et de Molompize arrondissement de Saint-Flour, département du Cantal.

Aux termes d'un décret du 27 février, paru à l'Officiel du 13 mars, est déclaré d'utilité publique l'établissement du chemin de fer d'Annemasse à la frontière Suisse. La Concession de cette ligne à la Compagnie des chemins de Paris à Lyon et à la Méditerranée est déclarée définitive.

Des nouvelles nous arrivent des deux lignes ferrées de La Roche à Chamonix et d'Annecy à Albertville.

En ce qui concerne la première, la section de La Roche à Cluses va entrer dans la période d'exécution. La Compagnie Paris-Lyon aurait donné des ordres pour procéder dès le 1<sup>er</sup> mars à l'achat de terrains, et, cette année même, commenceront les travaux d'exécution de la voie.

Quant à la section de Cluses à Chamonix et à la ligne d'Annecy à Albertville, elles sont comprises dans le projet de loi relatif aux concessions à attribuer à la même Compagnie. La Commission des chemins de fer du Sénat vient à l'unanimité, d'approuver ce projet de loi et le rapport de M. Chardon.

Ce qui a retardé la solution de cette affaire si importante pour le département de la Haute-Savoie, c'est le dépôt d'amendements au projet et l'obligation où s'est trouvée la Commission d'entendre à plusieurs reprises les ministres de la guerre et des travaux publics. Le projet sera sans nul doute voté avant Pâques.

**Commerce d'exportation****Résultats comparatifs de 1885 et 1886**

D'après le bulletin du consulat des Etats-Unis d'Amérique, les exportations pour New-York ont été, pendant le mois de février, de 4,850,060 fr. contre 3,808,918 fr. 65 pour le mois correspondant de l'année dernière, d'où une augmentation de 1,041,141 fr. 35.

Les mois de janvier et février réunis donnent un total de 9,703,583 fr. 85, contre 7,579,116 fr. 85, d'où une augmentation de 2,124,467 fr.

La plus value de nos exportations se manifeste principalement sur les articles d'étoffes de soie et de velours. Tous les autres articles ont éprouvé une diminution ou restent au plus en parité pour 1885 et 1886.

Il y a lieu de se féliciter que, malgré une crise aussi intense que celle que nous traversons, notre commerce avec les Etats-Unis présente des résultats aussi favorables.

**Lampe électrique pour mineurs**

On expose à Londres une petite lampe électrique pour mineurs. Cette lampe est alimentée par une pile au chlorure d'argent formée de trois éléments de 15 centimètres sur 7,5 chacun.

La pile est enfermée dans une boîte métallique mesurant 17 centimètres de hauteur, 8,75 de largeur et 7,5 de profondeur.

Une lampe à incandescence pourvu d'un réflecteur fixé à l'extérieur de la boîte donne à ce que l'on dit, une lumière de trois bougies pendant neuf heures.

Un modèle plus faible, n'ayant que 7,50 de diamètre donne deux bougies pendant cinq heures; un troisième modèle, intermédiaire entre les deux précédents et mesurant 15 centimètres de hauteur, donne trois bougies pendant sept heures et demie.

Ces piles sont hermétiquement fermées, et le mineur ne peut toucher ni à la pile ni à la lampe; il peut cependant allumer et éteindre la lampe au moyen d'une clef, mais celle-ci peut être enlevée au besoin.

(La Lumière électrique.)

**La production minière et sidérurgique du monde**

Nous lisons dans le *Mouvement industriel* que, d'après la dernière statistique la plus complète qui ait été publiée, la production de houille du monde entier est 381 millions de tonnes, et celles de fonte, fer et acier, atteignent 36 millions de tonnes.

Pour la production totale, le premier rang appartient à l'Angleterre, le deuxième aux Etats-Unis, le troisième à l'Allemagne et le quatrième à la France.

La valeur de cette production surpasse 7 milliards de francs par an. L'or et l'argent y figurent pour une moyenne de 1 milliard 100 millions. C'est une valeur notablement supérieure à celles du cuivre, du plomb, du zinc et des autres métaux réunis, la fonte étant mise à part. Cette dernière comporte à elle seule une valeur bien supérieure. Les combustibles minéraux valent plus de 2 milliards 700 millions de francs.

**CHRONIQUE FINANCIÈRE****L'EMPRUNT**

Voici le texte du projet de loi déposé à la Chambre par M. Sadi-Carnot, ministre des finances :

**DISPOSITIF**

Article premier. — Le ministre des finances est autorisé à convertir en rente 3 0/0 portant jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1886 les obligations du Trésor à court terme en circulation, montant à la somme de 466,536 fr. 39 c., et à inscrire au Grand-Livre de la dette publique la somme de rentes nécessaire pour cette opération.

Art. 2. — Les obligations à court terme présentées à la conversion jouiront des intérêts à 4 0/0 l'an jusqu'au 31 mars 1886.

Art. 3. — En ce qui concerne les propriétaires d'obligations du Trésor à court terme qui n'ont pas la libre et complète administration de leurs biens, l'acceptation de la conversion sera assimilée à un acte de simple administration et sera dispensée d'autorisation spéciale et de toute autre formalité judiciaire.

Les tuteurs, curateurs et administrateurs pourront, nonobstant toute disposition contraire et notamment par dérogation à l'article 5 de la loi du 27 février 1880, recevoir et aliéner ultérieurement sans autorisation les promesses de vente au porteur, représentations de fractions de francs non inscriptibles qui pourraient résulter de la conversion des obligations appartenant aux incapables qu'ils représentent.

Art. 4. — Tous les titres ou expéditions à produire pour la conversion des obligations du Trésor, pourvu que cette destination y soit exprimée et en tant qu'ils serviront uniquement aux opérations nécessitées par la présente loi, seront visés pour timbre et enregistrés gratis.

Art. 5. — Le ministre des finances est autorisé à négocier au mieux des intérêts du Trésor et à inscrire au Grand-Livre de la dette publique la somme de rentes 3 0/0 nécessaire pour produire un capital effectif d'un milliard de francs, augmenté du montant des dépenses matérielles et de tous les frais quelconques, tant de la conversion des obligations du Trésor que de l'émission des rentes 3 0/0 autorisée par la présente loi.

Toutefois ces dépenses et frais, comprenant les intérêts dus en vertu de l'article 2 aux porteurs d'obligations et ceux qui pourraient être dus à la Banque de France en vertu de l'article 7 ci-après, ne peuvent excéder un capital de 7 millions de francs.

Art. 6. — Le produit de l'émission mentionnée à l'article précédent sera affecté :

1<sup>o</sup> Au budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1886, jusqu'à concurrence de 152,828,200 francs, pour suppléer à l'émission d'obligations du Trésor à court terme autorisée par l'article 5 de la loi du 8 août 1885;

2<sup>o</sup> Au budget ordinaire de l'exercice 1887 jusqu'à concurrence de 105,000,000 fr. pour pourvoir à l'achèvement des dépenses relatives à la reconstitution du matériel militaire;

3<sup>o</sup> Au remboursement d'une portion des cautionnements des trésoriers-payeurs généraux, conformément aux dispositions qui seront édictées par la loi de finances.

Le surplus sera employé en atténuation des découverts du Trésor, au remboursement des avances des trésoriers-payeurs généraux, au remboursement partiel des comptes courants des caisses d'épargne et de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse; ainsi qu'au remboursement des bons du Trésor en circulation.

Art. 7. — Le ministre des finances pourra passer avec la Banque de France des conventions destinées à faciliter les opérations prévues à l'article ci-dessus. Les avances qui pourraient être faites en vertu de cette disposition devront être remboursées au plus tard à la date du 15 janvier 1887.

Art. 8. — Les conditions dans lesquelles s'effectuera la conversion des obligations du Trésor et l'émission des rentes 3 0/0 autorisée par la présente loi seront déterminées par décrets du président de la République.

Art. 9. — Le ministre des finances rendra compte des opérations autorisées par la présente loi, au moyen d'un rapport adressé au président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

Une amélioration assez sensible se manifeste sur notre marché, les achats sont assez nombreux et importants. Nos rentes sont en progression.

On a coté :

3 0/0, 80,70. 4 1/2, 109,20.

Les fonds étrangers sont plus fermes et ont suivi le mouvement de nos rentes.

Italien, 98. Hongrie, 83,80. Espagnol, 58. Dette Egyptienne, 346,87.

Bonne tendance sur les valeurs de crédit.

Valeurs de Crédit : Crédit Lyonnais, 530,62. Banque ottomane, 535,65. Banque autrichienne, 492,50.

Chemins de fer : Lyon, 1,237,50. Nord, 1,025. Orléans, 1,345. Autrichiens, 513,12. Lombards, 369,37. Saragosse 323,12. Nord-Espagne, 375.

Canaux : Suez, 2,112,50. Panama, 466,62.

Fonderies : Terrenoire, 100. L'Horme, 145. Creuzot, 998,75. Pont-Evêque, 220. Aciéries de la marine, 400. Commentry Fourchambault, 240. Aciéries de Firminy, 530. Franche-Comté, 105. Fonderies d'Alais, 280.

Mines : Loire, 215. Montrambert, 900. Saint-Etienne, 276. Rive-de-Gier, 12,50.

Diverses : Cie générale des Eaux, 1,380. Cie des Abattoirs, 485. Omnibus et tramways, 616,25. Croix-Rousse, 745.

Valeurs en Banque : Trifail, 133,75. Lots turs, 39. Alpines, 69. Kursaal de Genève, 250. Obl. Trifail, 505. Barcelone direct, 240.

**E. CHAZOTTES, GRAND & C<sup>IE</sup>**

29, cours Gambetta, Lyon

Architecture Industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Expertises. — Obtention de brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés.

Cabinet de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

**TABLEAU**

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

**RHONE**

Mairie de Lyon. — Jeudi 25 mars, 2 h. Chemin vicinal ordinaire n° 20 de Combe-Blanche. Redressement et élargissement entre la propriété François Grenier et le chemin d'intérêt commun n° 7.

Travaux de terrassements, de pavage, d'empierrement, etc., estimés à 7,736 fr. 40. — Cautionnement, 300 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon (1<sup>re</sup> division, bureau des travaux de la ville).

Mairie de Lyon. — Jeudi 1<sup>er</sup> avril, à 2 h.

Génie. — Travaux pour compléter le casernement de Saint-Irénée.

Renseignements au bureau du génie, à Lyon, quai de la Charité 44, où les candidats devront se présenter au chef du génie avant le 23 mars, pour obtenir l'autorisation de concourir.

Le président de la commission administrative de l'école de la Martinière donne avis que le lundi 5 avril, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en cinq lots, de travaux estimés en totalité à 34,000 fr.

Premier lot, maçonnerie pierre de taille et travaux de ciment, 13,700 fr.; 2<sup>e</sup> lot, charpente 2,865 fr.; 3<sup>e</sup> lot, menuiserie, 1,700 fr.; 4<sup>e</sup> lot, serrurerie, 7,740 fr.; 5<sup>e</sup> lot, plâtrerie, peinture et vitrerie, 2,795 fr.

**AIN**

Mairie de Vonnas. — Dimanche 23 mars, à 2 h. Mobilier scolaire à l'école des garçons. Montant, 1,175 francs.

Mairie de Garnerans. — Dimanche 28 mars, 2 h. Mur de soutènement le long du bief d'Avanon. Montant, 798 fr. 49.

**ARDÈCHE**

Préfecture. — Samedi 27 mars à 2 h. Chemins vicinaux.

Construction et réparation (8 lots). — Total 43,700 fr.

Voir le numéro du 14 mars pour le détail des lots.

Préfecture. — Samedi 27 mars, à 2 h.

Routes nationales

Route nationale n° 82. — Rechargement de la chaussée sur 3,220 m. — Mont., 24,000 fr.

Route nationale n° 83. — Rechargement de la chaussée sur 3,040 m. — Mont., 15,000 fr.

Sur 1,536 m. — Mont., 5,000 fr.

**BOUCHES-DU-RHONE**

Mairie de Marseille. — Lundi 22 mars Entretien des propriétés communales, des écoles, des églises, presbytères et cimetières jusqu'au 31 décembre 1888. Montant annuel 150,000 fr.

Mairie de Saint-Chamas. — Mardi 23 mars, à 2 h.

Poudrerie nationale de Saint-Chamas. Fournitures diverses

300,000 kil. de bois blanc non écorcé, en 8 lots.

700,000 kil. de charbon de terre, en 4 lots.

150,000 kil. coke, en 1 lot.

Cuir et peaux, en 1 lot.

Bois de charpente et menuiserie, en 2 lots.

Métaux divers, vis et pointes, en 1 lot.

210,000 cercles non écorcés pour barils, en 1 lot.

Sous-préfecture d'Aix. — Jeudi 25 mars, 11 h.

Travaux communaux et de chemins vicinaux

1<sup>er</sup> lot. — Port-de-Bouc. — Création d'un cimetière. — Montant, 9,234 fr. 40.

2<sup>e</sup> lot. — Entretien en 1886, 1887, 1888 du chemin de grande communication sur 5,870 mèt. — Montant, 1,800 fr.

**DROME**

Préfecture. — Mercredi 24 mars à 2 h.

Travaux de chemins

Travaux divers (26 lots). — Total 293,582 fr. 29.

Voir le numéro du 14 mars pour le détail des lots.

**GARD**

Préfecture. — Lundi 22 mars à 11 h.

Recreusement et agrandissement du contre-canal sud du canal du Rhône à Certe, dans le bief de Broussan, sur 8,660 m. Mont., 21,000 fr.

Préfecture. — Lundi 5 avril, à 11 h.

Reconstruction des toitures des logements et réparations à la tour du phare de l'Espiguette.

Mont., 4,400 fr.

**HAUTES-ALPES**

Préfecture. — Jeudi 25 mars, 2 h.

Travaux communaux et chemins vicinaux.

(7 lots). Mont., 44,591 fr. 90.

Voir le numéro du 14 mars pour le détail des lots.

**HAUTE-SAVOIE**

Sous-préfecture de Bonneville. — Mardi 23 mars, à 10 heures.

Construction d'une maison d'école au hameau de Pouilly, commune de Contamine-sur-Arce.

Mont., 17,611 fr. 92.

**HÉRAULT**

Mairie de Florensac. — Dimanche 28 mars, 2 h.

Assainissement de la mare d'Embedos.

Montant, 10,000 fr.

Mairie de Méze. — Dimanche 4 avril, à 3 h.

Entretien et reconstruction des chaussées des rues et chemins ruraux.

Mont., pour la 1<sup>re</sup> année 4,000 fr.

**ISÈRE**

Mairie de Corps. — Dimanche 23 mars, 10 h.

Chemin vicinal ordinaire n° 2.

Pont en maçonnerie, de 6 m. d'ouverture, sur le ravin Pontet et rectification du chemin aux abords, sur 114 m., commune de Beaufin. — Montant, 6,675 fr.

**JURA**

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 22 mars, à 2 h.

Reconstruction du pont sur la Crozonne, à Villers-les-Bois.

Partie métallique, 1,519 fr. 38 c.

Maçonnerie, 630 fr. 62 c.

Montant, 2,200 fr.

**LOIRE**

Préfecture. — Vendredi 26 mars, 2 h.

Canal du Forez (branche principale). — Deuxième lot d'adjudication de la cinquième partie, dite de Montbrison, comprise entre la route départementale n° 1 et le domaine de Villerot, longueur, 5,201 m. 40 c.

Première section. — Terrassements et transports, 113,076 fr. 55.

Deuxième section. — Enrochements, perrés, empierrements, pavage et gazonnement, 24,264 fr. 01 c.

Troisième section. — Ouvrages d'art, charpente et location de machines, 147,231 fr. 21.

Quatrième section. — Métaux, 3,611 fr. 85.

Total, 318,000 fr.

Sous-Préfecture de Roanne. — mardi 30 mars, à 10 h.

Chemin d'intérêt commun.

1<sup>er</sup> lot. — N° 123. — Rectification entre la Goutte du Sac et Saint-Paul-de-Vezelin. Mont., 2,600 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Rectification et élargissement entre Amions et le chemin n° 12. — Mont., 5,900 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Rectification aux abords du pont à construire sur la Loire, à Lavourdiat. — Mont., 3,800 fr.

Sous-Préfecture de Roanne. — Mardi, 30 mars, à 10 h.

Chemin d'intérêt commun, n° 48.

Rectification entre le Bourg de St-Denis et la limite de Mars. — Mont., 13,483 fr.

Sous-Préfecture de Montbrison. — Mercredi 31 mars, à 10 h.

Chemin vicinal.

1<sup>er</sup> lot. — Chemin d'intérêt commun n° 92. — Construction entre la gare de Valenches et la limite de Luriecq et Chenereilles. — Montant, 27,000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — N° 116. — Ouverture entre le chemin d'intérêt commun n° 114 et la limite de St-Laurent-les-Conches. — Mont., 9,800 fr.

Mairie de St-Etienne. — Samedi 17 avril, à 11 h.

Construction et entretien des dalages de trottoirs en ciment dans le territoire de la commune de St-Etienne pendant les années 1886, 1887 et 1888.

Dépense moyenne annuelle, 4,000 fr.

Mairie de St-Etienne. — Samedi, 17 avril, à 11 h.

Construction, exécution et entretien des ouvrages et travaux en asphalte dans le territoire de la commune de St-Etienne, pendant les années 1886, 1887 et 1888.

Dépense moyenne annuelle, 5,000 fr.

**PUY-DE-DOME**

Hospices civils de Clermont-Ferrand. — Vendredi 2 avril, à l'hôpital général.

Fournitures diverses.

Toiles, coutelles, couvertures, futaines, molletons, drap burel, drap de Gênes, coutils et autres étoffes de laine ou de coton, nécessaires en 1886.

Mairie de Vertelaye. — Dimanche 14 avril, 10 h.

Construction d'un nouveau cimetière.

Montant, 5,100 fr.

**SAONE-ET-LOIRE**

Mairie de la Clayette. — Dimanche 23 mars, à 2 h.

Construction d'une salle de fête. — Montant, 24,835 fr. 49.

Préfecture. — Vendredi, 2 avril, 2 h.

Canal du Centre.

Travaux d'amélioration.

Allongement des écluses (portes et vannes).

2<sup>e</sup> lot. — Ouvrages en fers, tôles et aciers, compris galvanisation. — Mont., 79,627 fr. 82.

Ouvrages en fonte, compris peinture. 30,655 fr.

Cribs et treuils de manoeuvre. 20,400

Scellement et refouillements. 3,024 64

Cuir et caoutchoucs. 2,318 26

Le 25 mars. — Sous-préfecture des Deux-Sèvres — Reconstruction de l'école normale de Parthenay (6 lots) 207,175 fr. 15  
 Le 25 mars. — Mairie de Bordeaux (Gironde). — Construction d'un établissement hydraulique (six lots), 112,570 fr. 47.  
 Le 27 mars. — Préfecture du Lot-et-Garonne. — Chemin de fer de Nérac à Mont-de-Marsan. — Construction du 2<sup>me</sup> lot, 851,008 fr. 21.  
 Le 27 mars. — Préfecture de la Corse. — Ligne de Bastia à Corte; gare de Bastia et halte de Chicchio 560,000 fr.  
 Le 28 mars. — Mairie de St-Girons (Ariège). — Etablissement d'une distribution d'eau (2 lots). 192,393 fr.  
 Le 30 mars. — Chemin de fer du Midi à Bordeaux. — Ligne de Bordeaux à Cette. — Remplacement du ballast entre Caudot et Tonneins. — De 410 à 530,000 fr.  
 Le 3 avril. — Préfecture du Tarn. — Construction de l'école normale d'instituteurs à Albi (sept lots). — 283,200 fr.  
 Le 3 avril. — Préfecture de la Charente. — Construction d'une école double avec mairie à Ruelle. — 141,330 fr.  
 Le 3 avril. — Préfecture du Pas-de-Calais. — Canal de Neufossé. — Amélioration de l'écluse de Saint-Bertin (deux lots). — 138,500 fr.  
 Le 8 avril. — Mairie de Cherbourg (Manche). — Agrandissement de l'Hôtel-Dieu. — 188,235 fr. 43.  
 Le 10 avril. — Mairie de Châtellerault (Vienne). — Construction d'une usine mécanique à la manufacture d'armes (quatre lots). — 398,960 fr. 94.  
 Le 13 avril. — Chemins de fer du Midi à Bordeaux. — Ligne d'Autewilles à Mauléon, la Mortagne et pose des voies de 490,000 à 630,000 fr.  
 Le 20 avril. — Chemins de fer du Midi à Bordeaux. — Travaux divers à la gare d'Agen. — 150,000 à 190,000 fr.  
 Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Concours pour la construction d'un Hôtel-de-Ville. — 200,000 fr.

blissement de mobilier scolaire, évalués à 2,557 francs 25.  
 Dognon à St-Julien-sur-Reyssouze, adj. à 14 %.  
**BOUCHES-DU-RHONE**  
 Mairie de Marseille. — On a adjugé les travaux de prolongement de l'égout de la Capelette évalués à 20,000 fr.  
 Gaïndon Joseph, à Mazargues, banlieue de Marseille, adj. à 2 %.  
**HAUTE-LOIRE**  
 Mairie de Lissac. — On a adjugé les travaux de réparation au presbytère évalués à 2,235 fr. 81.  
 Soulier Pierre à Monteyre et Jourde Félix au Moulin de Perrin, adj. à 14 %.  
**HAUTE-SAONE**  
 Mairie de Flagey. — Le 14 mars on a adjugé les travaux de réparation du clocher et des chénaux de l'église, évalués à 700 fr.  
 Bernard-Péterhauzel à Vesoul adj. à 20 %.

2<sup>e</sup> lot. — N<sup>o</sup> 78. — Martinero Charles, à Saint-Claude, adj. à 26 %.  
**SAONE-ET-LOIRE**  
 Préfecture. — On a adjugé à Macon, les travaux d'entretien pendant 6 ans, des ouvrages dépendant de la navigation de la Saône (4 lots), évalués de 10,000 à 15,000 fr. par an et par lot.  
 7<sup>e</sup> lot. — Gay Jean-Baptiste, à Pontailleur-sur-Saône à 15 %. (Côte d'Or).  
 8<sup>e</sup> lot. — Lubière Emmanuel, à Verdun-sur-le-Doubs, à 5 %.  
 9<sup>e</sup> lot. — Gullwin Benoit, à S'Albrain, adj. à 14 %.  
 10<sup>e</sup> lot. — Drain Claude, à Saint-Martin-de-Senozan, adj. à 5 %.  
 Mairie de Charvay-les-Chalons. — On a adjugé les travaux de réparation du clocher et de l'église, évalués à 1,513 fr.  
 Verdes, à Pagny-la-Ville, adj. à 16 %.

**DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE**  
 Randu fils, pour la démolition et la reconstruction d'une maison située rue Nérard, 9 et 11.  
 Binet, Arguillière et Fraissinet, quai Jayr, 28, d'une maison située angle du pont de la gare et rue Laporte.  
 Bernadin, rue du Juge-de-Paix, 26, pour la démolition et reconstruction d'un petit bâtiment d'un mur, situé chemin de Loyasse, 1.  
 Coquet, quai de la Guillotière, 16, d'une maison située angle avenue de Saxe, entre le coq Gambetta et la grande rue de la Guillotière.  
 Blanc, par Pras, architecte, rue Bossuet, 1, d'une maison et hangar, situés rue Dugas-Montbel, 33.  
 Brizon, par Laurençon, place du Pont, 13, d'un hangar, rue Montesquieu, 29.  
 Société civile de la Cour des Archers, Goussier, place Bellecour, 34, d'une maison située rue Joseph, 27.  
 Faure, propriétaire rue Molière, 37, une demande en pétition pour rendre habitable une maison située sur la route 86 ou cours Perrache,

**RÉSULTATS D'ADJUDICATION**

**Ain**  
 Mairie de Boisseley. — Le 14 mars on a adjugé les travaux d'agrandissement de l'école de filles et éta-

**ISÈRE**  
 Mairie de Faverges. — Le 14 mars on a adjugé les travaux divers pour les maisons scolaires et presbytères, évalués à 24,726 fr.  
 1<sup>er</sup> lot. — Construction d'une école de hameau, 12,500 fr.  
 Coquaz Marcellin, à Faverges, adj. à 17 %.  
 2<sup>e</sup> lot. — Réparations aux écoles, évalués à 12,800 fr.  
 Vallin Joseph, à Faverges, adj. à 19.50 %.  
 3<sup>e</sup> lot. — Réparations au presbytère, évalués à 1,350 fr.  
 Vallin Joseph, adj. à 19 %.  
**JURA**  
 Préfecture. — On a adjugé à Lons-le-Saulnier, les travaux d'entretien, pendant 6 ans, du canal du Rhône au Rhin (2 lots).  
 1<sup>er</sup> lot. — Evalués à 11,000 fr. par an.  
 Javelle François, à Damparis, adj. à 8 %.  
 2<sup>e</sup> lot. — Evalués à 12,500 fr. par an.  
 Lagé Joseph, à Dôle, adj. à 7 %.

**BREVETS D'INVENTION**

Déposés à Lyon, du 12 au 19 mars 1886  
 12 mars. — Rougeot, pour une nouvelle porte pour four de boulanger, pâtissier, etc.  
 15 mars. — Minet et Laroche, pour un perfectionnement apporté aux crochets de mécaniques Jacquard.  
 15 mars. — Bourg, pour un nouveau genre d'articulation agrafe.  
 16 mars. — Weitz, pour une plaque tournante système Weitz.  
 16 mars. — Alphonse Belmont, addition au brevet n<sup>o</sup> 171,780 pour un moteur à gaz par l'air carburé.  
 16 mars. — Firmin Garralda, addition au brevet déposé le 10 mars 1886, pour bains de chaleur sèche et concentrée.  
 17 mars. — Chorlier, addition au brevet 168,567 pour un système de water-closet à distributeur d'eau automatique.  
 18 mars. — Guy, pour les perfectionnements aux ferme-portes.  
 19 mars. — Pierre Prost, addition au brevet déposé le 25 février 1886 pour un merveilleux siphon universel.

**COURS DES MÉTAUX**

**BOURSE DE LYON**  
 Vendredi 19 mars 1886.

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	117 50	125
Cuivre en lingot planche rouge — jaune	137 50	140
Etain Banca	125	135
— Billiton	257 50	250
Plomb doux (première fusion)	33	35
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38	38
Zinc refondu (deuxième fusion)	34	34
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	52	52
Zinc laminé en feuilles, autres autres marques	43	50
Fer en barres, au coke première classe	16	16
Sablerie (poterie)	28	28
Mercur	490	500

Le gérant : R. POTY.  
 Imp. J.-B. Mossier, c. de la Liberté, 70, Lyon

Etudes de M<sup>e</sup> MAZERON, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, 25, et de M<sup>e</sup> REVERDY, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32, successeur de M<sup>e</sup> Ruchon.

VENTE judiciaire, par voie bénéficiaire, à la Bourse de Lyon, le mardi 23 mars 1886, par le ministère de M. Plantin, agent de change, de diverses

Obligations nominatives et au porteur  
 SAVOIR  
 Obligations P.-L.-M., obligations Rhône-et-Loire, obligations chemins de fer de Lyon à Genève, obligations des Eaux, obligations lombardes, obligations des chemins de fer de l'Etat autrichien.  
 Pour renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Mazon, notaire, et à M<sup>e</sup> Reverdy, avoué.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR  
**F. MORELLI ET C<sup>ie</sup>**  
 Conformément à l'article 32 des statuts, le gérant et le conseil de surveillance, d'un commun accord, convoquent les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mercredi 7 avril 1886, à cinq heures de relevée, au siège social, rue Cannebière, 29, à Marseille.

**SOCIÉTÉ DE COMMENTRY-FOURCHAMBAULT**

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le **Lundi 5 Avril prochain**, à trois heures, au siège social, place Vendôme, 16, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1884-1885, fixer le dividende afférent à cet exercice et procéder au renouvellement des pouvoirs du conseil d'administration.  
 Pour faire partie de l'assemblée, il faut posséder cinquante actions.  
 Les propriétaires d'actions nominatives qui voudront assister à l'assemblée n'auront qu'à faire connaître leur intention. Une carte d'admission leur sera adressée sur leur demande.  
 Les propriétaires d'actions au porteur devront les déposer avant le 25 mars, à Paris, au siège social, place Vendôme, 16; à Fourchambault (Nièvre), à Commentry et à Montluçon (Allier) ou à Lyon, chez MM. P. Galline et C<sup>ie</sup>, veuve Morin-Pons et C<sup>ie</sup> et à la Société du Crédit Lyonnais. Il leur sera remis une carte d'admission et personnelle.  
 Des formules de pouvoirs sont tenues à la disposition des actionnaires qui, ne pouvant assister à l'assemblée, voudraient cependant s'y faire représenter.

Commission-Exportation

**SPECIALITÉ DE VOLAILLES DE BRESSE**  
**BEURRES NATURELS**  
 Concours de Coligny, 1882; de Bourg, 1883; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

**JEAN MORAND**  
 Membre de la Société des agriculteurs de France  
 Vice-président du Comice agricole de Bourg

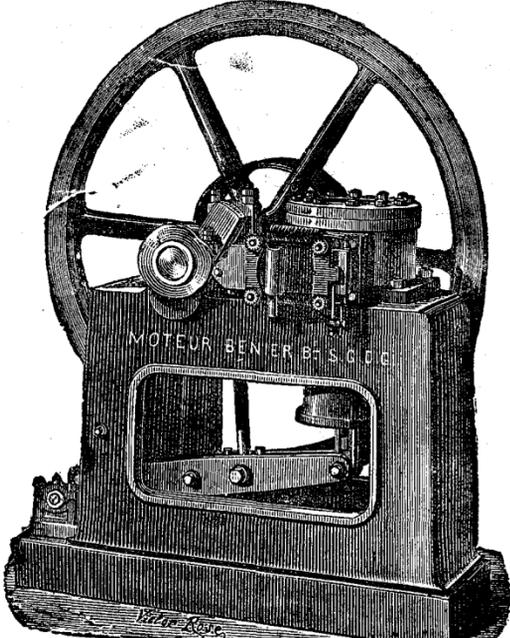
**AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain)**  
 S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

**MOTEUR A GAZ VERTICAL, Système Bénier (breveté s. g. d. g.)**

Moteur vertical simplifié pour petites forces

**MANCEY ET FOURNIER**

INGÉNIEURS MÉCANICIENS  
 LYON — 148, avenue de Saxe, 148, — LYON

Le meilleur marché de tous les Moteurs à gaz  
 SIMPLICITÉ ET SOLIDITÉ  
 Rattrapage de jeu à toutes les articulations  
  
 NETTOYAGE FACILE DE TOUS LES ORGANES  
 Mise en marche très facile  
 MARCHÉ RÉGULIÈRE ET SILENCIEUSE

**INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS**  
**PARAPLUIE MICROMATIQUE**  
 LE SEUL QUI n'embarrasse plus  
 se porte dans la poche ou à la ceinture  
 SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE  
 Dans son étui il est supérieur  
 26s. Long. à tous les systèmes connus  
 On le trouve chez les principaux marchands

**PORTEUR JULES WEITZ**  
 ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS  
**CHEMIN DE FER PORTATIF**  
 A POSÉ INSTANTANÉE  
 (VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)  
 Pour Travaux publics, Mines, Plantations.  
 MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS  
 AGITILLAGE POUR LA MINE  
 WAGONS PERFECTIONNÉS  
 VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT  
**JULES WEITZ, 12, Cours du Midi, LYON**  
 Représenté à PARIS par M<sup>e</sup> P. REGNARD, Ing<sup>r</sup>. r. Bayen, 59

**BRL EMPLACEMENT** de 1,200 mètres à vendre, place de la Mairie, à Villeurbanne, pour l'établissement d'un lavoir. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE DE LINGERIE**  
 Cours Gambetta, 19, Lyon

**HUILES MINÉRALES**  
 DÉPÔT GÉNÉRAL  
 LYON — 87, rue Cuvier — LYON  
 CLAUDY, Ingénieur

**V<sup>ve</sup> MAZAIRA**  
 Trousses, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.  
 COMMISSION — EXPORTATION

Un ingénieur, inventeur d'un appareil breveté pour chaudières à vapeur, demande un **ASSOCIÉ SÉRIeux**, disposant de 8 à 10,000 francs pour tirer partie de cette invention, qui peut trouver de nombreuses applications dans les chemins de fer, la navigation et l'industrie.  
 S'adresser au bureau du journal.

**DES BOISSONS GAZEUSES**  
 GUIDE MANUEL DU FABRICANT  
 Volume illustré de 80 planches indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie, chez tous les libraires et chez l'auteur **HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOBLET et C<sup>ie</sup>**, successeurs, 31, rue Boïnod, à Paris (anciennement faubourg Poissonnière, 144). Prix : 5 francs.

**AVIS**

Un industriel demande, pour donner extension à son industrie, à emppunter 4 à 5,000 francs. — Garanties sérieuses sont offertes. S'adresser au bureau du journal.

**MANUFACTURE DE PIANOS**

**Maison BROCHU**  
 Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)  
**MÉDAILLE DE VERMEL**, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. 20 % sur tous les modèles.  
**PIANOS NEUFS**, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.  
**PIANOS DE TOUT FACTEUR**, mêmes conditions.

**SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS**

de MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)  
 Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.

Premières récompenses aux Expositions universelles et internationales de Bordeaux, Amsterdam, Nice et Anvers. Médailles d'or Exposition internationale de Nice, 1884.

**CHAUX ÉMINEMENT HYDRAULIQUE**, admise comme similaire des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.  
**CEMENTS CRAPIER PORTLAND** pour carreaux, dallages, enduits, etc.  
**SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC** pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meysse, quelle que soit la quantité demandée.

S'adresser au directeur de la Société, à Meysse (Ardèche), ou à MM. Dumoutin et Bigot, cours du Midi, 31, à Lyon.

**A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS**  
 (25 minutes des Cordeliers)

**PROPRIÉTÉ** ville et campagne A VENDRE. — Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE DE MOULURES & DE PARQUETS**

**Victor VIOSSAT**  
 Rue des Docks (Lyon-Vaise)